

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Religion, spiritualité et ésotérisme / Etudes modernes / Comment faire payer le clergé ? De l'art du compromis en France à l'aube des guerres de religion

**Thierry Wanegffelen**

## **Comment faire payer le clergé ? De l'art du compromis en France à l'aube des guerres de religion**

Article. Source : HAL

**Wanegffelen, Thierry, Comment faire payer le clergé ? De l'art du compromis en France à l'aube des guerres de religion, dans La Religion et l'impôt, Actes de colloque publiés en ligne (HAL), Clermont-Ferrand, 2006.**

### **Extrait de l'article**

Au XVI<sup>e</sup> siècle, il faut créer et développer les institutions et leurs agents, si bien que l'État moderne coûte fort cher, de Louis XI à Henri II, et même auparavant, car comme l'indique dans ce volume Lydwine Scordia pour le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle déjà, « le roi ne vit plus du sien ». Ajoutons à cela les frais occasionnés par les fameuses guerres d'Italie, et on comprendra qu'à l'aube de ces conflits cette fois civils que les historiens, à la suite de Pierre Bayle et de Voltaire, ont pris l'habitude d'appeler « les guerres de Religion », la monarchie française est financièrement aux abois. Dès 1522, significativement, François I<sup>er</sup>, constatant que le crédit de la monarchie est usé, recourt à celui de la Ville de Paris et constitue les premières rentes sur l'Hôtel de Ville, des rentes perpétuelles en fait assignées sur des revenus de l'État royal. Un second emprunt est lancé en 1536. Et sous le successeur de François I<sup>er</sup>, son fils Henri II, en douze ans on ne compte pas moins de trente-six constitutions sur rentes.

[Lire la suite \(HAL\)](#)